



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne

Bulletin n°9 - Juin 2012



DDT

Edito

> La Charte 0 herbicide

Le 9 juin 2011, le Conseil général de la Dordogne proposait aux communes et intercommunalités de notre département de parapher la Charte 0 herbicide. Cette opération s'inscrit dans le prolongement des actions menées depuis 2007 avec notamment la mise en place d'une gestion raisonnée des «dépendances vertes» (accotements, fossés, talus, lisières, délaissés...) qui représentent plus de 4500 ha sur 5000 km de routes départementales.

C'est sur le territoire du Plan d'Action Territorial (PAT) Dronne que ce dispositif a été lancé. Les communes de Ribérac, Petit Bersac, Siorac de Ribérac, Paus-sac-St-Vivien et La Chapelle Grésignac ont ainsi été les premières à s'engager. À ce jour, les communes de Chapdeuil, Saint-Paul-Lizonne, Saint-Aulaye et La Roche-Chalais ont rejoint le dispositif.

En prônant la réduction, voire la suppression, de l'usage de produits herbicides, cette charte doit permettre de protéger l'environnement, les milieux aquatiques et la santé humaine et de réduire les nuisances (appauvrissement des milieux naturels) et les coûts (dépollution des eaux) induits par l'usage des herbicides.

Cette Charte permet également aux communes signataires de bénéficier d'un soutien technique du Conseil général qui se traduit par :

- une formation à destination de leurs agents,
- la réalisation du plan de désherbage de la commune,
- la fourniture des documents de communication.

Le retour à des eaux de bonne qualité constitue un des enjeux majeurs de ce siècle, d'autant plus important que les volumes disponibles à se partager pour l'ensemble des usagers (citoyens, agriculteurs, industriels...) tendent à se raréfier. Il est donc de notre devoir d'agir pour qu'à l'avenir nous puissions disposer d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité doter le département de cette Charte 0 herbicide. Ce challenge est l'affaire de tous et il est, à cet égard, essentiel que les collectivités se montrent exemplaires.

Bernard CAZEAU

Sénateur de la Dordogne

Président du Conseil général de la Dordogne



Fleurissement de bas de murs à St-Paul-Lizonne

Des communes veulent réduire l'utilisation de phytosanitaires



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Dronne.



Témoignage

> Petit Bersac signe la charte 0 herbicide

La commune de Petit Bersac a adopté depuis deux ans une nouvelle approche face aux « mauvaises herbes ». L'objectif premier du maire, M. DUPRAT, est environnemental : ne plus utiliser à l'avenir de désherbant chimique. Il profite de cette opération pour engager un embellissement de sa commune.

La charte permet d'engager la transition vers le zéro herbicide

Les contacts avec le Pôle Paysage Espaces Verts du Conseil général sont fructueux et la signature de la charte conduit à officialiser la démarche de la commune.

Certaines pratiques initiées par le cantonnier, M. DUMAS responsable de l'entretien de la commune, ont été validées et de nouvelles actions engagées. Par exemple la végétation spontanée qui pousse contre les murs ou le long des caniveaux est désormais conservée.

« Un peu d'herbe n'a jamais tué personne » témoigne M. DUMAS, qui se fait l'ambassadeur de ces nouvelles pratiques.

Le cantonnier reconnaît une charge supplémentaire de travail

« On est pris par le temps » reconnaît le cantonnier. En effet, les changements de pratique et les nouvelles méthodes demandent un peu plus de temps : désherbage manuel, paillage, tonte...

Il relativise : « avec l'expérience, la gestion du temps pourra à l'avenir s'améliorer ».

Les nouvelles méthodes intriguent les habitants

Le maire avait choisi de susciter la réaction des habitants en limitant la communication autour du projet, par une simple information dans le bulletin municipal.

Les réactions ne se sont pas faites attendre : « on abandonne l'entretien du cimetière ? ».

L'ensemble des élus de la commune prend alors le relais pour expliquer en détail l'opération et afficher la volonté communale.

Cette opération semble bien comprise par la population, certains habitants adoptent les mêmes actions chez eux.

La commune s'engage à long terme

La commune ne se contente pas uniquement de laisser pousser l'herbe. Elle cherche des solutions adaptées à chaque espace en privilégiant le côté esthétique.

Ici, il est envisagé de semer des graines qui feront concurrence aux « mauvaises » herbes et fleuriront le bas des murs.

Là, l'idée germe d'engazonner les allées du cimetière avec des espèces adaptées, une tonte remplaçant ainsi l'utilisation d'herbicides.



MM. Duprat et Dumas



L'église : entretien des pieds de murs



La Dronne à Petit Bersac

Quelques chiffres

Avant la charte, la commune dépensait environ 250€/n en produits phytosanitaires.

Elle compte 180 habitants sur 1083 ha, avec 18 km de voirie.

Les différentes techniques utilisables

> Les couverts végétaux (techniques préventives)

Mulching



Paillage



> Le désherbage mécanique (techniques curatives)

Balayage



Brosse rotative

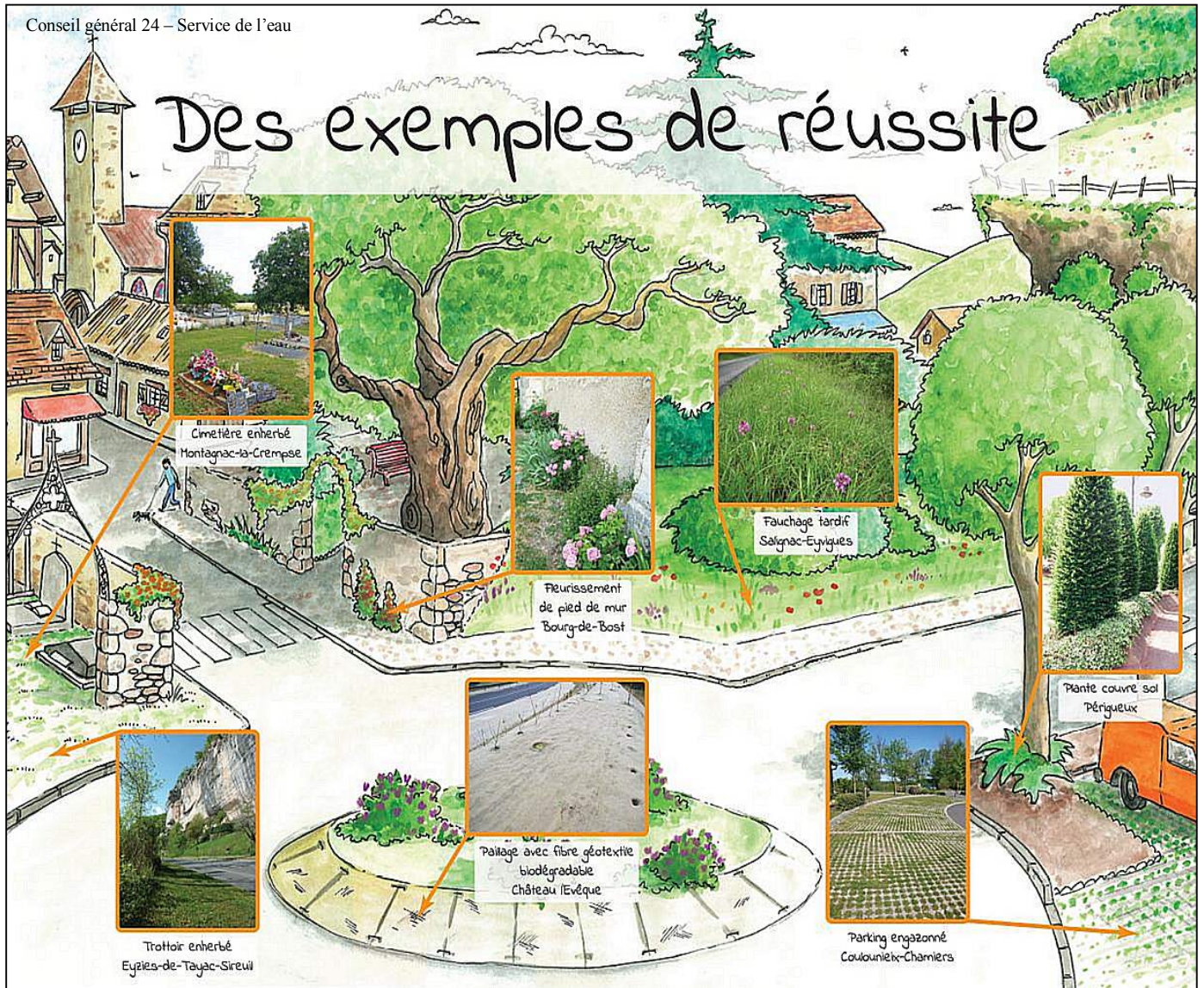


Fauchage





> Les solutions pour éviter l'utilisation des herbicides de synthèse



Extrait de l'exposition « jardiner sans pesticide », réalisée par le Conseil général de la Dordogne. Cette exposition, dont l'objectif est de sensibiliser petits et grands aux problématiques de l'utilisation des pesticides, est disponible auprès du Service de l'Eau du Département pour toute manifestation autour des thèmes de l'environnement, du jardinage...



Avantages, étapes, financements

- **Les 5 raisons pour s'engager** dans une démarche de réduction des pesticides ou produits phytosanitaires :
 - Préserver la santé des habitants et des agents techniques d'entretien des espaces et des voiries.
 - Préserver la qualité des rivières et des nappes.
 - Réduire les coûts de traitement de l'eau potable en préservant la ressource.
 - Respecter plus facilement la réglementation.
 - Inscrire la commune dans une stratégie de développement durable.
- **Les 5 étapes** de votre démarche (financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne)
 - 1- Réaliser un diagnostic des pratiques et des moyens techniques et humains pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.
 - 2- Elaborer un projet d'amélioration tenant compte des contraintes et présentant les avantages et les inconvénients des solutions choisies (investissement en matériel, mise en place de méthodes préventives, organisation des équipes...).
 - 3- Former les agents.
 - 4- Mettre en œuvre le projet d'amélioration : acquisition du matériel.
 - 5- Communiquer en parallèle de la phase 1 ou au moment de la mise en œuvre du projet d'amélioration sensibilisation et information des usagers.
- **Financement**
 Une aide majorée à 50%, jusqu'à la fin de l'année 2012, pour toutes les communes des PAT Dronne et Dordogne en Périgord Noir, exceptée la formation réglementaire des agents (Certiphyto).
 Deux dossiers d'aides possibles : un pour les études (étapes 1 et 2) et la communication (étape 5) et un autre pour les investissements (étape 4) et la communication si non prise avec les études.

Le saviez-vous ?

L'Arrêté du 25 novembre 2011 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime prévoit la certification de tous les prescripteurs, vendeurs et applicateurs de produits phytosanitaires (Certiphyto).

La version consolidée du 29/03/2012 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime fixe notamment les conditions d'application des produits phytosanitaires, le respect des zones non traitées de 5 à 50 mètres, en fonction des produits, de tout point d'eau (puits, cours d'eau, fossés...) de traitement des excédents de bouillies, etc.

Contacts « charte 0 pesticide »

Agence de l'eau Adour Garonne - Délégation de Brive
 Marie-Laure COURIVAUD
 94 rue du Grand Prat - 19600 Saint Pantaléon de Larche
 Tél. 05 55 88 02 33 -
 marie-laure.courivaud@eau-adour-garonne.fr

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
 Le Château - 24360 VARAIGNES
 Tél. 05 53 56 23 66 - contact@cpipe-perigordlimousin.org

Direction des routes et du patrimoine paysager
 Pôle paysage et espaces verts
 99 avenue W. Churchill - BP 10222
 Coulounieix-Chamiers - 24052 Périgueux Cedex
 cg24.charte0herbicide@dordogne.fr

Conseil général de la Dordogne - Service de l'Eau
 Stéphane WAGNER
 05 53 06 82 63 - st.wagner@dordogne.fr

Les prochains rendez-vous

- **Journée maraîchage bio avec Agrobio Périgord**
 12 juillet 2012 - Toute la journée - Site de Campagnac à Sarlat
 Contact : François Hirissou - 05 53 28 60 80
- **Démonstration binage-herse étrille**
 26 juillet 2012 à 14 h à Valeuil - Gaec des Cabris
 Contact : Séverine ALFIERI (AgroBio Périgord) - 05 53 35 88 18
- **Visite mini séchoir de luzerne**
 27 juillet 2012 après-midi. Pour co-voiturage, départ à 13 h de l'antenne Chambre d'agriculture de Ribérac.
 Contact : Philippe BROUSSE - 05 53 92 47 50
- **Visite de parcelles expérimentales de chanvre industriel en Périgord noir**
 Juillet-Août 2012 - Date à confirmer
 Contact : François Hirissou - 05 53 28 60 80

CONTACT

Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50
 Antenne Isle-Dronne-Double
 Animateur du PAT, conseiller arboriculture
 et protection phytosanitaire
 didier.mery@dordogne.chambagri.fr
 www.dordogne.chambagri.fr

